

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mars 2025

FIN DU MAINTIEN À VIE DANS LE LOGEMENT SOCIAL - (N° 905)

AMENDEMENT

N ° CE69

présenté par

M. Weber, M. Falcon, M. Amblard, M. Barthès, M. de Lépinau, M. Gabarron, M. Golliot,
Mme Grangier, Mme Lavalette, Mme Laporte, M. Le Bourgeois, M. Loubet, M. Patrice Martin,
M. Rivière, M. Tivoli et M. Meizonnet

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.